29 mai 2012 **12.336**

Question Serge Vuilleumier

Psychiatrie carcérale: que deviens-tu?

La cavale d'un prisonnier en promenade, détenu dans les prisons neuchâteloises, a fait la Une des journaux et a choqué la population.

Des lacunes dans le système de suivi psychiatrique en milieu carcéral ont été mises en exergue à l'occasion des premières analyses fournies à la suite de cet épisode.

Une unité psychiatrique carcérale (24 places à Thorberg) déjà occupée démontre le manque de capacité pour répondre à la demande de prise en charge dans ce secteur de la psychiatrie.

En Suisse romande, la carence est encore plus forte. Le suivi des détenus n'est pas garanti.

Il faut aussi rappeler que le Code pénal a renforcé l'obligation de la thérapie. On peut craindre, avec l'application imparfaite de la loi, que le manque de traitements psychiatriques conduise plus fréquemment à des problèmes de sécurité – parmi d'autres – à l'intérieur voire à l'extérieur des prisons. Comme chacun sait, un bon suivi diminue le risque de récidive et améliore les chances de réintégration.

Cette brève introduction nous amène à poser deux questions au Conseil d'Etat:

- Quelle est la situation de la psychiatrie carcérale dans le canton étant entendu qu'un poste de psychiatre à temps partiel, pour 80 à 100 personnes emprisonnées, nous semble insuffisant?
- Si l'insuffisance de moyens est avérée, quelles mesures le canton compte-t-il prendre pour améliorer la situation?

En septembre 2011, le Conseil d'Etat avait déjà répondu succinctement à nos interrogations n'étant pas en possession de tous les éléments de réponse. Il nous avait demandé de reposer la question dans six mois pour l'obtention d'une réponse plus complète. Voilà qui est fait.